

Lettre de rentrée 2022

Chers collègues,



Le SNALC Madagascar et, plus largement, les équipes du SNALC Détom et du SNALC national, vous souhaitent une bonne rentrée scolaire 2022-2023.

Nous espérons que les vacances vous ont été profitables et que vous avez fait votre pré-rentrée et votre rentrée dans de bonnes conditions, après les deux années difficiles que nous venons de vivre.

Sommaire

Recours contre l'AEFE	2
Grève interprofessionnelle et intersyndicale du 29 septembre 2022	2
À propos de la contractualisation	3
AESH	4
CDI des AED	4
La réforme du lycée	4
Le développement de l'apprentissage	5
De l'expérimentation au rattrapage salarial	5
Médecine du travail et médecine préventive	5
Une année électorale	6
Les élections professionnelles	6
Élections des représentants du personnel au LFT	7

Recours contre l'AEFE

Sur le plan international, le SNALC suivra les dossiers en cours, notamment celui des **collègues résidents, victimes d'une rupture d'égalité de traitement**, qui souhaitent être accompagnés dans leur recours juridique contre l'AEFE.

Recours contre l'AEFE

La justice a condamné l'AEFE, à propos du recrutement des personnels détachés, pour des **motifs très lourds** (détournement de procédures, procédures illégales...), **voire infamants** (inégalité de traitement entre fonctionnaires, discrimination...).

Cette condamnation a conduit à la publication d'un nouveau décret en juin 2022 avec de nouveaux statuts qui, fondamentalement, ne changent pas grand-chose à la situation précédente puisque **les inégalités criantes perdurent** (différence importante dans les indemnités et différence entre la majoration familiale et l'avantage familial, etc.).

Voir la [page dédiée au recours contre l'AEFE sur le site du SNALC](#).

Chacun d'entre nous est bien conscient que **l'année 2022-2023 sera une année syndicale très chargée**.

Soyez assurés de notre soutien, de notre vigilance et de notre engagement à vos côtés dans la défense, par toutes les voies de droit, de vos intérêts professionnels, matériels et moraux.

Grève interprofessionnelle et intersyndicale du 29 septembre 2022

De nombreuses organisations syndicales ont d'ores et déjà appelé à une **grève interprofessionnelle, générale et nationale**. Elle sera aussi **internationale, si les personnels en poste à l'étranger y participent**.

Les revendications concernent essentiellement le **pouvoir d'achat**, les **droits des salariés** et la **réforme des retraites**.

— **Le SNALC revendique de vraies mesures de rattrapage salarial sans contrepartie pour les agents de l'Éducation nationale**, à commencer par la fin de la doctrine du gel du point d'indice et la réindexation de ce point d'indice sur l'inflation.

Dans la fonction publique, **la revalorisation du point d'indice de 3,5% est insuffisante pour compenser l'inflation** (pour 2022, en France, entre 7 et 10% ; à Madagascar, entre 8 et 10%). Cette augmentation du point d'indice ne permet pas non plus de faire face à la **baisse importante du pouvoir d'achat, pour les agents de la fonction publique, depuis 30 ans**. Pour que les traitements des agents publics soient équivalents en 2022 à ce qu'ils étaient en 2000, **il faudrait une hausse de près de 26% !**

Où est donc la revalorisation historique annoncée d'année en année ? Avec une augmentation de 10% [environ] en septembre 2023, on est encore bien loin du compte.

— Le SNALC refuse tout « pacte » et tout rattrapage salarial basé sur de nouvelles missions. Les enseignants travaillent assez. Le rattrapage salarial doit s'appliquer à tous les enseignants, du premier au dernier échelon, pour tous les grades et tous les corps.

Avec la publication d'un décret le 26 avril dernier — décret abrogé le 2 juin 2022 — fixant le taux de cotisation des agents nouvellement détachés (ou en situation de renouvellement), en poste à l'étranger, à 27,77 % (au lieu de 11,10 %), nous savons qu'une menace bien réelle pèse notre traitement. Cette manœuvre s'inscrit dans la continuité du gouvernement du président Hollande qui avait déjà porté le prélèvement de la pension civile à 11,1 %. L'objectif était de rapprocher le montant de notre cotisation « *du montant prélevé sur les traitements du privé* ». Ce projet n'est manifestement pas abandonné. Comment expliquer sinon l'annonce de la reprise de la réforme des retraites juste après les élections et l'empressement à la faire disparaître de l'actualité ?

— Le SNALC réclame que l'on réponde au plus vite aux inquiétudes des agents au sujet de leur retraite.

À propos de la contractualisation

Les **personnels contractuels** représentent presque **30% des effectifs de l'Éducation nationale**. Combien représentent les personnels contractuels et les personnels de droit local dans les établissements français à l'étranger ? Nous savons, par exemple, que, dans certaines disciplines, lors des examens, les personnels non-titulaires sont désormais majoritaires.

— Le SNALC réclame un recrutement massif de personnels formés par l'Éducation nationale.

— Le SNALC est favorable aux concours et s'inquiète de la maîtrise des différents enseignements.

— Le SNALC demande un accompagnement effectif, par un tuteur, de tous les personnels contractuels, le versement et l'augmentation de l'indemnité de tutorat et la prise en compte de cette mission dans les fonctions éligibles du premier vivier de la classe exceptionnelle.

— Le SNALC réclame un bilan sur la gestion des personnels depuis 2016. La présence, de plus en plus importante, de personnels contractuels et/ou de droit local à l'étranger est révélatrice de la dévalorisation croissante de nos statuts.

AESH

À l'étranger, comme en France, le salaire des AESH est trop bas [8 000 ariary de l'heure à Madagascar, soit moins de 2 €]. Il y a une urgence à revaloriser les missions de ces personnels et à mettre en place un vrai cadre conventionnel.

En France, [les efforts budgétaires annoncés le 25 juillet 2022](#) par le comité national de suivi de l'école inclusive (CNSEI) sont insuffisants.

— Le SNALC demande que la rémunération des AESH permette une nette amélioration de leur situation économique afin de réduire leur précarité, de stabiliser leur situation et de rendre ce métier plus attractif.

— Le SNALC réclame la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour l'emploi d'AESH.

CDI des AED

En France, comme à l'étranger, le SNALC a signalé la possibilité de contentieux à venir en raison de plusieurs refus de "CDIsation" des AED. **Le non-renouvellement d'un AED doit être motivé valablement.** Dans le cas contraire, un non-renouvellement peut relever directement du contentieux. En France, la fonction d'AED était jusqu'alors prioritairement prévue pour les étudiants. Le vivier a été largement étendu.

— Le SNALC se félicite qu'en France les AED puissent accéder au CDI. Cette avancée fait partie de nos revendications, y compris à l'étranger, et correspond à l'évolution du métier. En effet, l'accompagnement des élèves au quotidien est de moins en moins un "métier étudiant" : il réclame aujourd'hui des qualifications professionnelles de plus en plus exigeantes.

— Le SNALC réclame que le vivier des AED soit étendu également à l'étranger dans le plus strict respect du droit du travail local et des conventions internationales.

La réforme du lycée

La réforme du lycée a des effets négatifs qu'il faut relever. Le comité de suivi, que le SNALC a quitté, notamment du fait de **décisions arbitraires et inexplicables** telles que les **40% de contrôle continu**, doit évoluer dans sa composition et son fonctionnement.

— Le SNALC demande une discussion, dans ce comité de suivi, à propos de la structure-même de la réforme et pas seulement « *sur les marges* ». Or, pour le moment, cela n'a pas été possible.

— Le SNALC demande une évaluation de cette réforme du lycée.

— Le SNALC demande également le calendrier des examens et rappelle son attachement aux **épreuves terminales en juin**. La réforme du lycée a produit un calendrier pédagogiquement invivable.

Le développement de l'apprentissage

Le rapprochement avec les entreprises pour renforcer l'insertion professionnelle

La nouvelle réforme annoncée de la voie professionnelle génère de nombreuses tensions. Les objectifs poursuivis ne cessent de fluctuer sans logique apparente. Une « demi-journée Avenir » hebdomadaire, à partir de la classe de 5^e, pour éveiller les vocations, nous semble une mesure *particulièrement* inadaptée.

— **SNALC dénonce ce “focus” incessant sur le collègue** et rappelle que la dernière réforme date de 2016. **Le collègue est systématiquement pointé comme un « maillon problématique », pour justifier d’y faire n’importe quoi, alors que le problème se trouve à tous les niveaux, du primaire au supérieur. C’est l’ensemble de notre système éducatif qui est en crise.**

De l'expérimentation au rattrapage salarial

À propos des expérimentations, le SNALC signale que le « facultatif » est sujet à une grande diversité d'interprétations et qu'il existe un écart important entre le projet annoncé et sa mise en œuvre dans les établissements scolaires. **L'autonomie représente un danger pour les conditions de travail des personnels.**

— **Le SNALC demande que le fonds d'innovation soit utilisé** différemment, notamment **pour le rattrapage salarial, l'équipement numérique des enseignants et la rénovation des locaux** plutôt que pour des expériences éloignées des préoccupations des personnels.

— **Le SNALC rappelle que la crise que connaît notre système éducatif est liée au problème majeur de la rémunération et aux conditions de travail qui entraînent un manque d'attractivité.**

Médecine du travail et médecine préventive

Dans la fonction publique, la médecine du travail existe... en théorie. En réalité, dans l'Éducation nationale, elle est (quasiment) inexistante puisque les agents ne bénéficient d'aucun suivi ni d'aucune prévention médicale.

À Madagascar, la médecine du travail est réservée aux personnels de droit local et, depuis le 26 février 2021 (note de service n° 2021-0096750/AS), **parmi les agents de la fonction publique, seuls les agents du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et les personnels détachés dits “expatriés” ont accès au Centre Médico-Social (CMS) de l'Ambassade France de Tananarive.**

C'est, en effet, en pleine pandémie, que les personnels détachés dits “résidents” ont été tout bonnement exclus de la liste des bénéficiaires de cet accès médical essentiel.

Les agents “résidents” vivent très mal cette situation humiliante. Cette exclusion est proprement indigne. Elle apparaît comme une inégalité de traitement entre fonctionnaires détachés.

La fragilité du système de soins local, à elle seule, devrait justifier un accès inconditionnel au CMS, pour tous les agents de l'État, quel que soit leur statut, dans la mesure où tous sont détachés auprès du MEAE.

Face à cette situation discriminatoire, au mois d'octobre 2021, les organisations syndicales ont contacté le Consul Général pour demander des explications. Aucune réponse ne leur a été donnée. Deux sénateurs des Français de l'étranger ont pris l'engagement d'intervenir auprès de l'autorité compétente ; la députée élue sur cette circonscription a été maintes fois sollicitée à ce sujet. Mais, à ce jour, rien n'a réellement été fait pour mettre un terme à cette situation particulièrement inique.

L'autorité de tutelle a été saisie par un élu des Français de l'étranger, mais elle se contente d'entériner la situation et réclame le silence : « *C'est un sujet sur lequel on ne va pas revenir de façon récurrente, sinon le résultat en sera la fermeture du CMS de Tananarive. [...] Je ne reviendrai pas sur un sujet qui est clos* » [M. Jean-Louis Roth, Consul Général, réponse adressée le 7 mars 2022 à M. Jean-Daniel Chaoui, Conseiller élu à Madagascar].

— Le SNALC demande que les droits des agents publics soient respectés et qu'ils bénéficient : d'une visite médicale d'information et de prévention tous les 5 ans ; d'une surveillance médicale particulière pour les personnels en situation de handicap, pour les femmes enceintes ou allaitantes, pour les personnels en situation de réintégration après un congé de longue maladie ou de longue durée, lorsque le service comporte des risques particuliers (exposition à une épidémie ou une pandémie, par exemple) et pour les personnels souffrant de pathologies particulières ; d'une visite médicale à la demande, à tout moment, sans que l'administration en connaisse le motif.

Une année électorale

Cette année scolaire 2022-2023 est aussi une année électorale importante.

Les élections professionnelles Scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022

À la fin de l'année, du 1^{er} au 8 décembre 2022, auront lieu les élections professionnelles. C'est un événement capital qui n'a lieu que tous les 4 ans et qui concerne près d'un million et demi d'électeurs.

Vous aurez à choisir, par suffrage direct à un seul tour, **les représentants syndicaux qui défendront vos intérêts individuels et collectifs** pour les quatre prochaines années dans les instances où se prennent les décisions concernant votre carrière et vos conditions de travail.

Le SNALC, en forte progression depuis les dernières élections de 2018, et porté par la confiance et le soutien de ses nombreux adhérents et sympathisants, sera bien entendu candidat dans la plupart des scrutins.

Nous comptons sur vous : chaque voix assurera les moyens de vous défendre. Chaque voix rendra le SNALC plus fort. Chaque voix pèsera dans le combat du SNALC pour un meilleur traitement de tous les personnels.

Lycée Français de Tananarive

Élections des représentants du personnel au LFT

Scrutin local du 7 octobre 2022

Un peu partout en France et dans les territoires d'Outre-mer, comme à l'étranger, **le SNALC poursuit sa progression.**

À Madagascar, l'existence du SNALC est très récente, mais **notre organisation syndicale rencontre de plus en plus de succès. De nombreux collègues**, tous corps et tous métiers confondus, **font confiance au SNALC** et nous rejoignent.

Nous tenons à exprimer **nos remerciements à tous les personnels qui, par leur soutien, accordent leur confiance à un syndicat représentatif, indépendant, laïque, très engagé sur le terrain et dans les instances**, pour **une école où l'apprentissage des savoirs de qualité** pour tous les élèves, une école qui **permet l'acquisition d'une culture générale émancipatrice** dans les divers parcours d'orientation.

— **Le SNALC défend une école respectueuse de l'ensemble de la communauté éducative, une école ambitieuse qui dispense une éducation de qualité, une école qui sait prendre en compte les spécificités locales.**

N'hésitez pas à participer à cette croissance du SNALC **en nous donnant un peu de votre temps, un peu de vos compétences et en partageant vos idées, vos remarques, vos suggestions et vos critiques.**

N'hésitez pas à transmettre nos coordonnées aux nouveaux collègues et aux collègues des établissements situés dans les différentes provinces.

Le SNALC invite tous les personnels, titulaires, contractuels et/ou de droit local, à être extrêmement vigilants et à prendre systématiquement l'attache du représentant de notre section syndicale au moindre doute sur le respect de leurs droits, de leurs obligations et, plus largement, à propos de toute décision qui peut leur sembler défavorable.

Ne restez pas isolés face à l'administration. La méconnaissance de vos droits joue en votre défaveur.

Vous pouvez compter sur la détermination du SNALC pour défendre vos droits et vos intérêts professionnels.

Le SNALC Madagascar est présent pour vous répondre, pour vous informer, pour vous soutenir et pour vous défendre.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés, quelle qu'en soit la nature, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante : snalc.madagascar@gmail.com.

En cas d'urgence, vous pouvez nous contacter au numéro suivant : +261 32 78 646 65.

Soyez assurés de notre vigilance et de notre engagement à vos côtés. Le SNALC s'implique sur le plan collectif, mais aussi sur le plan individuel pour faire valoir la situation personnelle de chacun d'entre nous.

Mais, au-delà de ce travail syndical au plus près de notre situation quotidienne, c'est aussi par notre représentativité que nous pesons. **Chacune de nos interventions doit être une occasion pour imposer la réalité de nos métiers.**

Ne nous y trompons pas : **cette bataille que nous menons ensemble est essentielle. C'est la seule voie pour exiger une reconnaissance à la hauteur de nos responsabilités.**

Bien à vous,

Christophe Gallaire
Représentant du SNALC à Madagascar

Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.

N'oubliez pas de mettre à jour votre cotisation à l'adresse suivante :

<https://snalc.fr/adherer-choix-du-mode-de-paiement/>